



S'OPPOSER
et proposer!

SURVEILLANCE SCOLAIRE AIDE A LA SCOLARISATION HANDICAP AIDE ADMINISTRATIVE DANS LES ECOLES

Le SE-UNSA a agi pour éviter l'interruption de ces missions Et la mise au chômage des EVS.

Le SE-UNSA est intervenu auprès du ministre Darcos lors d'une audience.

De plus, avec le SE-UNSA les enseignants ont adressé massivement au Premier Ministre un message électronique pour exiger un traitement urgent de ce dossier.

Des premières réponses nous ont été transmises :

- sur la garantie de continuité des missions pour la rentrée 2007,
- sur l'avenir des EVS.

➔ Le nouveau gouvernement reconduit le dispositif des contrats aidés.

Une nouvelle note interministérielle est à la signature du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et du ministre de l'Education nationale dans la ligne de celle du 21/12/06.

➔ Les agences locales pour l'emploi procèdent actuellement, comme prévu dans le dispositif 2006, à l'évaluation de ces personnels en CDD (au plus tard 1 mois avant la fin du contrat) :

- évaluation de compétence,
- délivrance de l'attestation de compétence après avis de l'employeur (c'est là que l'avis des directeurs d'école peut être prise en compte),
- proposition d'un emploi stable (secteur privé) ou proposition d'un renouvellement du contrat dans la limite de la réglementation (contrat aidé limité à 60 mois - limitation à 2 renouvellements de contrat pour les CAE)

Deux solutions vont donc se présenter pour les écoles et établissements du 2nd degré :

- mission pérennisée avec un renouvellement immédiat du contrat en cours
- mission pérennisée avec un remplacement à assurer à la rentrée.

Dans le dernier cas de figure les nouvelles embauches se feront à la rentrée après une reconduction du dispositif déjà connu :

- recensement des besoins dans les écoles et établissements du 2nd degré
- entretiens d'embauche en lien avec l'ANPE,
- signature du contrat par l'EPLÉ .

Pour le SE-UNSA tout n'est pas réglé pour autant. Nous continuerons à porter nos revendications sur l'exigence d'emplois stables et qualifiés pour assurer ces missions.

